

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **19 décembre 2023** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Richard Boivin
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Martine Brouard.
Lynda Fillion, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 5 décembre 2023 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de convocation de la séance extraordinaire, la mairesse déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2024 de cette municipalité.

2023-12-273

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par Rachelle Audet

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-12-274

**4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2024 ET DU PLAN
TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier **2024** ainsi que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal, sous la cote # 4;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Réal Cameron et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Stornoway;

Adopte le budget de l'exercice financiers de 2024 prévoyant :

- Des revenus de 1 175 313. \$
- Des dépenses de 1 169 298. \$
- Les affectations financières suivantes : 6015. \$ à un fonds réservé

ainsi que le plan triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026

Les prévisions budgétaires 2024 seront insérées dans la prochaine édition du journal le Bavard 2024 et seront distribuées à chaque porte dans la Municipalité de Stornoway.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-12-275

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par **Richard Boivin** et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 19 h 36.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Martine Brouard,
Mairesse

Lynda Fillion,
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Martine Brouard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.